

CONFÉRENCE DE PRESSE

**Présentation du programme  
« Culture et Audiovisuel »  
pour la Présidence belge  
du Conseil  
de l'Union européenne**

\*\*\*

Fadila LAANAN, ministre de la Culture,  
de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances  
de la Communauté française de Belgique

\*\*\*

**Bruxelles – Surllet de Chokier – Jeudi 24 juin 2010 – 15 h**

**Contact:**

**Pascal Sac** - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité  
des chances de la Communauté française de Belgique

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

Courriel : [pascal.sac@gov.cfwb.be](mailto:pascal.sac@gov.cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)

Mesdames et Messieurs,

Merci de nous avoir rejoints cet après-midi pour la présentation du programme de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne pour les secteurs de la Culture et de l'Audiovisuel.

Avant toute chose, je vous signale que nous avons parmi nous :

- **Éric POPPE**, qui travaille à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne, et qui dirigera les travaux du Comité des Affaires Culturelles du Conseil de l'Union européenne, le CAC.
- **Jean-Louis BLANCHART**, qui travaille au Service de l'Audiovisuel du Ministère de la Communauté française de Belgique, et qui dirigera les travaux du Groupe Audiovisuel du Conseil de l'Union européenne.

Nous avons également parmi nous une série de représentants de l'administration de la Communauté française de Belgique, qui ont pris une part très active dans la préparation de cette Présidence et de ses événements officiels. J'y reviendrai dans un instant.

Je salue aussi la présence de plusieurs représentants des administrations et cabinets ministériels de la Communauté flamande, qui organise trois de ces événements.

Je les remercie et je les félicite déjà tous et toutes pour le travail effectué, depuis près de deux ans pour certains d'entre eux.

Comme elle devra nous quitter rapidement pour prendre un avion, je vous présente et je remercie déjà Olivia Delaey, qui a participé à la réalisation du petit agenda culturel qui est en cours d'impression mais dont vous avez reçu un « prototype ». Et, surtout, c'est Olivia Delaey qui gèrera la communication et les relations avec les médias pour une série d'événements officiels du secteur « Culture » organisés par la Communauté française, en coordination avec mon cabinet. Mais j'y reviendrai plus en détails dans quelques instants.

## **1. Préambule**

Au cours du second semestre de cette année 2010, dans le cadre de l'alternance habituelle organisée entre les entités fédérées du pays, c'est donc à la Communauté française, et à moi-même, que revient l'honneur de présider, au nom de la Belgique, le volet « Culture » du Conseil « Éducation, Jeunesse, Culture » de l'Union européenne. Ce qui m'amènera à piloter les débats organisés dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel.

Mais je tiens à souligner d'emblée l'excellente collaboration qui a prévalu entre les entités fédérées et avec l'État fédéral pour la préparation et l'organisation de cette Présidence dans les matières qui relèvent de mes compétences. Ceci tant au niveau des cabinets ministériels qu'au niveau de nos administrations. Je me félicite de ce climat de travail constructif, qui préside d'ailleurs toujours à nos relations lorsqu'il s'agit de définir les positions de la Belgique au niveau européen dans ces deux secteurs. Il va nous permettre d'aborder cette Présidence avec sérénité et efficacité.

Alors qu'une partie de l'Europe observe la Belgique avec une certaine inquiétude, je tiens donc à vous rassurer complètement pour ce qui nous concerne et pour ce qui concerne les secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Ces secteurs relevant des compétences exclusives des Communautés française, flamande et germanophone en Belgique, les élections fédérales anticipées n'ont eu aucun impact sur notre gestion des affaires dans ces matières.

Et plus largement, bien que la négociation en vue de la formation d'un nouveau gouvernement fédéral soit en cours, nous mettrons tout en œuvre, tous et à tous les niveaux de responsabilités, pour que la Présidence belge soit à la hauteur des attentes placées en elle.

\*\*\*

Pour terminer ce préambule, je précise par ailleurs que j'aborde cette Présidence avec modestie mais volontarisme.

Avec modestie, car je mesure bien que les secteurs « Culture » et « Audiovisuel » ne sont pas les plus en vue, notamment dans les médias, et plus particulièrement à un moment où les regards seront, j'imagine, surtout tournés vers les questions liées à la régulation de la finance internationale et vers les réponses à apporter à la crise économique. Qui plus est, assurer la Présidence du Conseil de l'Union européenne, c'est piloter les discussions pour aboutir à des consensus entre 27 États membres, bien davantage que défendre des positions nationales ou communautaires, et a fortiori personnelles.

Je l'aborde néanmoins avec conviction car – ceux d'entre vous qui me connaissent peuvent en attester – je fais toujours les choses avec cœur et jamais à moitié. Pour ce qui concerne les wagons lancés sur les rails de « l'agenda roulant » (c'est-à-dire les dossiers déjà mis sur la table avant le début de cette Présidence, soit par la Commission, soit par une Présidence antérieure), je mettrai toute mon énergie à les pousser le plus loin possible sur ces rails, en prolongeant le travail de mes prédécesseurs espagnols pour passer le relais à mes successeurs hongrois dans les meilleures conditions. Je compte en effet jouer avec conviction le jeu des institutions européennes, qu'il s'agisse, par exemple, des relations avec le Parlement européen ou de cette logique du « Trio » que nous inaugurons avec l'Espagne et la Hongrie. Et s'il y a un créneau pour faire aboutir un dossier, comptez sur moi.

J'aborde également cette Présidence avec conviction car je sais qu'elle m'offre un moment privilégié en termes de relations avec mes homologues européens pour défendre certains concepts, même si je n'ai pas attendu cette opportunité pour militer, par exemple, en faveur des aides publiques destinées à soutenir la diversité du cinéma européen.

## **2. Les priorités**

Je vous le disais, une Présidence ne réinvente pas tout. Nous avons pris en compte l'agenda roulant dans l'élaboration de notre programme. Et nos propres priorités ont

été établies en concertation avec nos partenaires du Trio, l'Espagne et la Hongrie, ainsi, bien entendu, qu'avec la Commission, à qui revient le droit d'initiative principal au sein de ces institutions.

Je vais les passer rapidement en revue.

Je précise que ces thèmes seront abordés lors d'une série de colloques, conférences, réunions d'experts dont vous avez reçu le programme.

## **A. Culture**

Dans le domaine de la Culture, la Présidence belge développera quatre priorités.

a. Elle s'attachera tout d'abord, dans le cadre de la Stratégie UE 2020, à mettre en évidence le potentiel des industries culturelles et créatives et les liens entre culture et innovation.

Maintenant que les industries culturelles et créatives sont enfin reconnues comme un élément essentiel de l'innovation, la Présidence s'est donné pour objectif d'avancer vers la création d'un environnement dans lequel ces industries pourront exploiter au mieux leur potentiel. Comme le précise le Livre Vert « Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives » publié par la Commission européenne en avril 2010 et actuellement soumis à consultation publique, il est indispensable de renforcer l'appui à ce secteur spécifique, et d'ainsi promouvoir la culture comme véritable catalyseur de la créativité. Il s'agira, d'une part, de démontrer que l'innovation joue un rôle considérable dans le développement du secteur culturel et, inversement, que la culture constitue un atout majeur pour l'innovation, dans une perspective tant économique que sociale. D'autre part, et sur la base de ce constat, les travaux que nous mènerons viseront à dégager des pistes pour le développement des industries culturelles et créatives. Une attention particulière sera accordée aux indépendants, aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises, garants de la diversité culturelle, et qui jouent un rôle déterminant dans le développement des secteurs culturel et créatif.

Concrètement, il s'agira par exemple de mieux intégrer la culture dans les programmes de recherche et de développement technologique, de compétitivité et d'innovation.

Et de renforcer sa place dans la conception et la mise en œuvre de la future politique européenne de cohésion.

b. Deuxième priorité de la Présidence belge : la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'année 2010 ayant été proclamée « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », nous avons souhaité mettre en évidence le rôle transversal que la Culture peut jouer en la matière et souligner la nécessité d'intégrer la dimension culturelle dans les politiques nationales et européennes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À cet effet, la Présidence déposera au Comité des Affaires Culturelles, dès sa séance du 15 juillet, un projet de conclusions du Conseil sur cette thématique. Il s'agit ici d'une initiative propre à la Présidence belge à laquelle nous tenons beaucoup : nous souhaitons ainsi trouver un équilibre entre les trois dimensions majeures de la culture, à savoir la dimension économique, la dimension citoyenne et la dimension de cohésion sociale.

c. Troisième priorité : dans le cadre des objectifs stratégiques définis dans l'Agenda européen de la Culture, la Présidence belge veillera à mener à bien l'évaluation du Plan de travail 2008-2010 en faveur de la Culture et l'adoption d'un nouveau Plan de travail post-2010.

Nous avons lu avec attention les rapports des 26 autres États membres évaluant le Plan de travail actuel et retenons essentiellement que tous se montrent favorables à la poursuite de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la Culture, même si son fonctionnement doit être amélioré, afin notamment de permettre une meilleure exploitation des résultats produits. Une meilleure articulation devra également être trouvée entre les plateformes réunissant la société civile et les groupes de travail d'experts. Il appartiendra par ailleurs à la Présidence belge de placer les actions prioritaires du nouveau plan de travail dans le cadre des priorités définies par la Stratégie 2020.

d. Enfin, quatrième priorité pour la Culture, la Présidence belge poursuivra les discussions lancées par la Présidence espagnole en vue de l'adoption par le Parlement européen et par le Conseil de la proposition de décision de la Commission visant à créer un « Label du patrimoine européen ».

Je vous rappelle que c'est la Présidence française qui avait fait adopter par le Conseil des conclusions qui prévoyaient la création par l'Union européenne d'un tel label.

Cette initiative a pour but – et c'est important de le garder en mémoire en ces temps difficiles – de rapprocher l'Europe des citoyens.

## **B. Audiovisuel**

Dans le domaine de l'Audiovisuel, la Présidence belge développera trois axes de travail.

a. La Présidence initiera une réflexion sur les mécanismes de soutien au cinéma européen. C'est tout l'enjeu de la diversité culturelle qui se trouve derrière cette priorité. Le cinéma européen est en effet l'un des meilleurs reflets de cette diversité. Or, celle-ci ne peut être garantie sans un soutien public important et une promotion efficace des œuvres européennes.

Ce sera d'ailleurs le thème du premier événement officiel de cette Présidence piloté par la Communauté française, tout début juillet.

b. Le deuxième axe de travail dans le domaine de l'audiovisuel s'inscrit dans le contexte des défis posés par l'ère numérique : la Présidence mettra l'accent sur la

conservation et la sauvegarde du patrimoine audiovisuel et cinématographique ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre, aux niveaux national et européen, pour soutenir les salles de cinéma qui souhaitent s'équiper en matériels de projection numérique. Nous espérons pouvoir déposer deux projets de conclusions du Conseil relatives à ces questions.

Il nous semble particulièrement important que notre filière du Conseil puisse se saisir de cette question et que la discussion sur cet important dossier ne reste pas cantonnée à la seule filière « Compétitivité », dans sa formation « Télécoms ».

Nous sommes en effet persuadés que les réseaux à large bande de demain doivent aussi donner accès à des contenus culturels européens.

c. Les perspectives de développement des bibliothèques numériques et d'Europeana retiendront également l'attention de la Présidence. Ainsi que, plus globalement, les défis posés par la conservation à long terme du patrimoine numérique culturel et audiovisuel européen.

## **C. Transversalité**

D'une manière générale, à l'image de la politique que je mène depuis 2004 dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel en Communauté française de Belgique, cette Présidence sera l'occasion de poser des jalons en faveur d'un décloisonnement des matières, et donc des filières du Conseil de l'Union européenne.

Les filières « Culture » et « Audiovisuel » doivent ériger des ponts avec d'autres filières afin de libérer pleinement leur potentiel.

C'est ainsi que la culture a été insérée dans la Stratégie UE 2020 en relations avec le développement économique et l'emploi ; que nous allons tisser des liens entre créativité, culture et innovation, en y sensibilisant la filière « Compétitivité » du Conseil ; qu'une collaboration étroite avec la filière « Jeunesse » du Conseil sera établie ; que nous serons attentifs à la dimension culturelle des relations extérieures de l'Union européenne.

## **3. Événements officiels**

Outre les réunions, informelle puis formelle, du Conseil de l'Union européenne que je présiderai, les 7 et 8 octobre, puis le 18 novembre, ces thèmes seront abordés lors d'une série d'événements officiels organisés tout au long du second semestre 2010.

Vous avez reçu une brochure qui en reprend les principaux, élaborée en concertation étroite avec nos homologues des autres entités fédérale et fédérées du pays. Elle ne sera pas diffusée dans le grand public, mais distribuée de façon ciblée : institutions européennes, ambassades, etc.

Je remercie François Tricarico qui a coordonné cette publication.

Et je vous signale que tous ces événements, ainsi que de très nombreux autres, seront présentés en détails sur le site internet de la Présidence belge ([www.eutrio.be](http://www.eutrio.be)) dont la mise en ligne nous a été annoncée comme imminente par la Chancellerie (et plus particulièrement, pour ce qui nous concerne, sur son volet [www.eutrio.be/wallonie-bruxelles](http://www.eutrio.be/wallonie-bruxelles)).

Deux personnes ont été désignées, au sein de l'administration de la Communauté française, pour gérer d'ici à la fin de l'année la communication et les relations avec les médias pour les événements qu'elle organise, hormis les conseils des ministres, formel et informel, et hormis les aspects plus politiques qui relèveront de mon cabinet.

Et trois personnes joueront le même rôle pour les trois événements de la brochure qui sont pilotés par la Communauté flamande.

Plusieurs de ces personnes sont présentes et à votre disposition. Et leurs coordonnées à toutes seront sur [www.eutrio.be](http://www.eutrio.be).

#### **4. Agenda culturel :**

Avant de passer aux questions, un dernier mot sur une initiative spécifique de la Communauté française de Belgique, pour mettre à profit cette Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Une initiative destinée, d'une part, à rapprocher l'Europe du citoyen et, d'autre part, à offrir une vitrine à nos artistes et à nos opérateurs culturels.

C'est le petit agenda culturel pratique « Focus Europe 2010 », dont des prototypes vous ont été distribués, car l'impression des 120.000 exemplaires, qui seront diffusés à partir du 1<sup>er</sup> juillet dans le public, est en cours. Il a été coordonné par Olivia Delaey et Sylvia Di Meo, de l'administration de la Communauté française, et Stéphanie Pécourt, de Wallonie-Bruxelles Théâtre Danse.

Je vous renvoie vers le communiqué spécifique annexé pour les détails.

Mais j'attire votre attention sur trois éléments :

- cette programmation de quelque 80 manifestations organisées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2010 résulte d'un appel à projets pour monter cette « saison culturelle européenne » ;
- les initiatives qui y sont présentées attestent de la diversité et du dynamisme des acteurs culturels aux quatre coins de notre Communauté française ;
- la brochure sera diffusée lors des rendez-vous européens du second semestre, ainsi que dans les lieux culturels habituels (centres culturels, musées, bibliothèques, etc.), mais elle sera également disponible sur le portail culturel de la Communauté française : [www.culture.be](http://www.culture.be).

Je vous remercie de votre attention.

Fadila LAANAN